

## COMPTE RENDU FINANCIER 2010

Présenté par Monsieur Dominique QUIRION, Secrétaire Général

### BILAN

#### ACTIF

**IMMOBILISATIONS FINANCIERES** : Il s'agit des soldes des prêts que nous avons accordés.

#### ACTIF CIRCULANT

##### CREANCES

*Produits à recevoir* : Ce compte enregistre le solde des cotisations 2010 et le complément de la subvention profitness non encore reçue au 31 décembre et correspondant aux dépenses engagées en 2010 ainsi qu'un remboursement d'avocat par l'UPTEC.

##### DISPONIBILITES

Vous pouvez voir ici le détail de notre trésorerie. Les intérêts courus concernent le 4<sup>ème</sup> trimestre gestival.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE : Nous avons souscrit l'assurance maif 2011 en décembre d'une part et nous avons retiré de notre compte de résultat les parts de nos factures qui courent sur les périodes postérieures au 31 /12/2010 comme pour BARAKACOM par exemple.

#### PASSIF

**LES FONDS PROPRES** : 220 993.24 €

Ils augmentent par rapport à l'année dernière du résultat de l'exercice soit 36 535.79 €.

Ils sont composés en plus de 161 894.04 € de réserves et du fonds juridique 22 563.41 €.

**DETTES** : 53 162.72 €

FOURNISSEURS : ce sont les factures restant dues au 31/12/2010. Essentiellement le salaire pour notre secrétariat

MAIF RCP : Il s'agit du montant restant à reverser. Notons la modification de méthode d'enregistrement. Ces sommes ne faisant que transiter par notre compte, ne sont pas rentrées dans notre compte de résultat.

AUTRES CHARGES A PAYER : Ce compte enregistre quelques notes de frais concernant 2010 et les cotisations à reverser aux différents syndicats.

Le bilan s'équilibre à la somme de 262 155.96 €.

## COMPTE RESULTAT

Au niveau du compte de résultat, nous n'enregistrons plus les sommes qui ne font que transiter par notre compte bancaire de façon à rester en dessous du seuil d'intervention d'un commissaire aux comptes.

### CHARGES

Le contenu des chapitres peut être lu en clair et n'appelle pas de remarques particulières sauf sur les comptes :

Les autres honoraires concernent essentiellement le programme Léonardo.

Les charges de gestion courante enregistrent l'indemnité versée à un stagiaire ainsi que deux petites régularisations liées aux difficultés de mises en place du règlement par carte bleue.

### PRODUITS

Nous avons 4 axes de recettes, la prestation AG2R, les subventions, les cotisations et les produits financiers.

Les produits financiers enregistrent les plus-values Gestival

L'exercice se termine avec un bénéfice de 36 535.79 €. Soit 3850.85 € de plus qu'en 2009

Toutefois la comparaison est rendue difficile par les ajustements effectués en 2009 et le changement de méthode effectué en 2010.

A partir de l'an prochain nous établirons des comptes comparatifs.

Je vous propose d'affecter ce résultat aux réserves

## Proposition de résolutions

### Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le secrétaire général, approuve sans réserve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 quitus au trésorier pour sa gestion.

### Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la proposition du trésorier et après avoir constaté que les comptes font apparaître un excédent de 36 535.79 €, décide de l'affecter au compte de la façon suivante :

Excédent de l'exercice ..... 36 535.79 €

Affecté en totalité au compte « réserves »..... 36 535.79 €

Qui se trouve ainsi porté d'un solde créditeur de 161 894.04 à un solde créditeur de 198 429.83 €.

### Troisième résolution :

L'Assemblée Générale constate que les honoraires avocats 2010 ont dépassées les sommes perçues au titre du fonds juridique de 8969.27 €. En conséquence l'assemblée générale décide de diminuer à concurrence le fonds juridique qui passe d'un solde créditeur de 22563.41 € à un solde créditeur de 13594.14 € et de verser la somme dans les réserves simples qui passent d'un solde créditeur de 198429.83 € (après répartition de l'excédent 2010) à un solde créditeur de 207 399.10 €.